



SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO

Assemblées Générales des Actionnaires du 24 septembre 2010

Monte-Carlo, le 24 septembre 2010.

Les Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire de la Société des Bains de Mer ont été tenues ce vendredi 24 septembre au Sporting d'Hiver à Monte-Carlo.

Les actionnaires présents ou représentés ont adopté l'ensemble des résolutions proposées.

Approbation des comptes de l'exercice 2009/2010, fixation du dividende et perspectives

L'Assemblée Générale des actionnaires a approuvé les comptes de l'exercice 2009/2010 et la résolution d'affectation des résultats. Compte tenu d'une évolution défavorable de l'activité et de perspectives difficiles, il a été décidé de ne pas distribuer de dividende et seul l'intérêt statutaire, soit € 0,01 par action, sera mis en paiement. Le dernier jour de négociation droit attaché est fixé au 30 septembre 2010.

La Société des Bains de Mer a connu une année 2009/2010 difficile, ce que confirment les premiers mois de l'exercice en cours.

Dans un environnement économique défavorable marqué par un ralentissement de l'activité chez un grand nombre de pays européens, bassin traditionnel d'une partie importante de la clientèle, le Conseil d'Administration s'applique à négocier, avec les syndicats représentant le personnel, un statut unique du personnel de jeux qui permettrait d'obtenir une plus grande flexibilité et une réduction à terme de l'encadrement. Ces négociations sont actuellement assez avancées.

Parallèlement à la mise en place de ce nouveau statut, le Conseil d'Administration s'attache à intensifier la politique de contrôle des dépenses.

Malgré ce contexte difficile, la situation financière de la Société lui a permis d'assurer, non seulement les investissements nécessaires au maintien du niveau de qualité de son outil industriel (rénovations de l'Hôtel Hermitage, de l'Hôtel de Paris et du Monte-Carlo Beach) mais aussi d'ouvrir des établissements susceptibles d'attirer une nouvelle clientèle comme le Buddha Bar Monte-Carlo, inauguré en juin dernier, ou La Rascasse, en avril prochain.

Par ailleurs, la Société a investi de façon importante dans les jeux en ligne pour y trouver un nouveau relais de croissance. Une telle opération dans un secteur en pleine expansion, comporte des risques mais peut être un pôle important de création de valeurs.

Le démarrage de cette nouvelle activité est satisfaisant mais l'évolution rapide du secteur nécessite une vigilance de tous les instants.

Changements intervenus au sein du Conseil d'Administration

Le Président a annoncé que M. Yves Piaget, nommé Administrateur d'Etat le 23 septembre 2004, n'a pas souhaité solliciter le renouvellement de son mandat. Le Président l'a remercié pour le professionnalisme avec lequel il a accompli ses missions, en qualité de Membre du Conseil d'Administration et Membre de la Commission d'Administrateurs « Environnement et Qualité » et pour sa contribution au développement des activités de notre Société.

Participation du personnel à la vie de l'entreprise

Enfin, l'Assemblée Générale a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2009, qui s'est traduite par la création de 32 270 actions souscrites par les salariés à leur valeur nominale de 1 €.

Le Président remercie le personnel de la Société des Bains de Mer et de ses filiales pour le travail accompli et les efforts déployés durant l'exercice sous revue.

www.montecarloresort.com

ISIN : MC0000031187